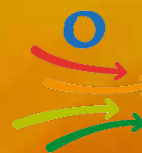


LES COMMISSIONS RÉGIONALES DE L'ONU ET LE  
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015  
CONCRÉTISER UN PROGRAMME PORTEUR DE TRANSFORMATION ET AMBITIEUX



Nations Unies



2015  
ANNÉE D'ACTION  
MONDIALE  
POUR LES PEUPLES ET LA PLANÈTE



Nations Unies

# CEA • CEE • CEPALC

## **La dimension régionale: un impératif pour le programme de développement pour l'après-2015**

*Établir une passerelle essentielle entre les cadres mondiaux et programmes nationaux relatifs à l'intégration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du programme de développement pour l'après-2015; étayer le processus décisionnel et d'établissement de programmes normatifs au niveau mondial et national par des expériences et des perspectives régionales; soutenir la coopération Sud-Sud et l'émergence des pays à revenu intermédiaire, notamment en consolidant la coopération régionale, en approfondissant les efforts d'intégration régionale et en intensifiant l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et de politiques publiques efficaces entre pays se trouvant dans des situations comparables et au-delà; promouvoir les partenariats et la cohérence des politiques, notamment, au niveau sous-régional et à l'appui des pays de pays en situation particulière, comme les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en conflit; favoriser un programme progressiste et guider la transformation, en apportant une nouvelle substance et des idées novatrices au nouveau paradigme de développement; concilier les intérêts divers et définir une vision de développement qui reflète des réalités multiples; bâtir et consolider la résistance aux crises grâce à une plus grande capacité d'innover, partager des intérêts communs, mettre les ressources en commun, coordonner et consolider les synergies et les complémentarités et s'appuyer là-dessus; tenir compte des réalités et de l'interaction entre les différentes sphères et les divers acteurs, qu'il s'agisse d'acteurs politiques, humanitaires ou de développement et mettre au point des solutions ancrées dans ces réalités.*

## **Les commissions régionales et le programme de développement pour l'après-2015: qu'avons-nous à offrir?**

**Forger des voix régionales sur le programme mondial.** Les commissions régionales sont particulièrement bien placées en leur qualité de porteurs du programme de développement des Nations Unies dans les régions. Grâce à leur pouvoir rassembleur et à la relation de proximité qu'elles entretiennent avec les États membres, elles servent de plates-formes intergouvernementales régionales ouvertes à tous pour débattre et adapter les normes universelles et les cadres mondiaux aux contextes régionaux et nationaux, de même qu'elles servent de lien dynamique et efficace entre les niveaux mondial et national. Ces plates-formes favorisent la cohérence des politiques et le dialogue avec un large éventail de parties prenantes, en s'aidant d'une approche multisectorielle globale, de même qu'elles offrent souvent les moyens de concevoir des stratégies communes pour relever les défis collectifs, ainsi que pour partager les connaissances, les expériences, les bonnes pratiques et les leçons apprises. Les commissions régionales permettent également de mieux faire entendre leur voix aux sous-régions et aux pays en situation particulière, notamment les PMA, les PDSL, les PEID et les pays en conflit. Cela est essentiel pour situer les responsabilités, cibler les réponses, assurer l'inclusion et promouvoir la prospérité partagée au sein des régions et entre elles dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

*Conformément à une tradition établie de longue date et à leurs mandats renouvelés, les commissions régionales ont beaucoup contribué de manière cruciale à élaborer les positions régionales et à faire parvenir la voix et les perspectives régionales concertées aux délibérations et aux négociations mondiales ayant abouti à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. La mise en place de forums régionaux pour le développement durable dans la plupart des régions en application du Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) constitue une étape cruciale dans la promotion de la prise en compte des voix régionales dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme de développement pour l'après-2015, l'intégration des trois dimensions du développement durable et l'établissement d'un lien clair avec le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.*

**Promouvoir une intégration équilibrée du développement durable.** Les commissions régionales fournissent des cadres uniques pour développer des approches intégrées entre les pays qui partagent des réalités économiques, sociales, environnementales et culturelles similaires. Elles servent aussi de courtier régional du savoir et de pôle de connaissances multidisciplinaires qui contribuent à la coopération régionale et au renforcement des institutions. Elles ont, au fil des ans, adapté leur programme de travail pour appuyer la mise en œuvre d'un programme de développement durable couvrant les dimensions économiques, sociales et environnementales. Grâce à un travail interne horizontal, elles mettent de plus en plus leur expérience accumulée dans tous ces domaines au service d'une analyse intégrée et multidisciplinaire, de conseils et d'assistance technique à leurs pays membres. Elles ont conduit, suivant une approche fondée sur les droits, des programmes politiques sur des questions multisectorielles telles que l'égalité, l'inclusion et la justice sociale; le financement du développement; l'investissement, le commerce et la technologie; le changement structurel et des modes de production et de consommation durables; la gouvernance des ressources naturelles; l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets; ainsi que les villes durables et le développement urbain. Parce que les objectifs de développement durable constituent un domaine interdisciplinaire par nature, l'amélioration de cette collaboration sera essentielle pour la réalisation des objectifs et leur adapta-

tion aux contextes nationaux. Le pouvoir rassembleur des commissions régionales sur le plan thématique et sectoriel, qu'elles exercent principalement par l'intermédiaire de leurs organes subsidiaires et des réunions intergouvernementales, leur permet de réunir décideurs et parties prenantes pour un brassage d'idées et de connaissances qui aboutit souvent à des solutions novatrices pour les problèmes de développement. En outre, les commissions régionales ont accru leur collaboration avec les institutions spécialisées de l'ONU afin de tirer parti de cette expertise multidisciplinaire et de l'injecter dans des secteurs spécifiques. Cet exercice a aidé souvent à l'élaboration d'orientations politiques et d'actions multisectorielles. *La Conférence Rio+20 a réaffirmé le rôle primordial des commissions régionales et renforcé leur rôle crucial dans l'architecture de développement mondiale et l'appui au développement durable. Le Document final de la Conférence a spécifiquement souligné et renforcé le rôle des commissions régionales dans la promotion d'une intégration équilibrée des trois piliers du développement durable*<sup>1</sup>.

**Soutenir la coopération Sud-Sud et appuyer l'émergence des pays à revenu intermédiaire.** Les commissions régionales sont de plus en plus appelées à jouer un rôle actif dans la satisfaction des besoins des États membres en matière de conseils stratégiques en amont; à recenser les besoins changeants des pays en transition vers le statut de pays à revenu intermédiaire et à y répondre, ainsi qu'à améliorer le partage des connaissances et le soutien mutuel entre les pays confrontés à des défis de développement comparables. Les institutions des commissions régionales chargées de l'apprentissage, de la recherche et du renforcement des capacités jouent un rôle important dans ce partage et ce courtage des connaissances, notamment en ce qui concerne le transfert de technologie dans les régions. Dans le cadre de leur mandat, les commissions régionales soutiennent l'intégration dans les différentes régions et dans une variété de domaines, notamment les infrastructures, le commerce, les normes et les standards, la sécurité alimentaire, la coordination macroéconomique, la gestion des ressources en eau et de l'énergie. Ces efforts sont essentiels pour créer un environnement propice au développement et à la mise en œuvre effective du programme de développement pour l'après-2015. *Le Document final de Nairobi, adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud de décembre 2009, a réaffirmé le rôle essentiel que jouent les commissions régionales en matière de soutien et de promotion de la coopération Sud-Sud, notamment en appuyant la coopération régionale et le renforcement des institutions*<sup>2</sup>.

### **Contribuer à créer une solide architecture de suivi et d'examen pour le programme de développement pour l'après-2015.**

Promouvoir l'appropriation nationale en appuyant les mécanismes institutionnels et plans de développement nationaux qui tiennent compte du caractère intégré du nouveau programme et le concrétisent ; et en formulant des options sur l'introduction des objectifs de développement durable dans les contextes nationaux à la demande des États membres. L'expérience précieuse des commissions régionales dans le suivi effectué à l'échelle régionale pour les objectifs du Millénaire pour le développement jettera les bases de l'approche collaborative qui sera adoptée pour suivre et examiner les objectifs de développement durable censés renforcer les capacités respectives des pays et ajouter de la valeur aux informations nationales par l'identification des dynamiques et des freins régionaux à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. C'est à l'échelle régionale et dans le cadre de l'approche collaborative adoptée par les commissions régionales pour suivre les objectifs du Millénaire pour le développement que des constatations intéressantes ont été établies. Elles révèlent par exemple que la qualité des services fournis a été aussi élevée que leur nombre et soulignent la nécessité de dévoiler les inégalités qui marquent la réalisation des objectifs et cibles du Millénaire pour le développement à l'échelle sous-régionale et infranationale. Les analyses régionales ont également révélé l'importance d'intégrer des conditions de base dans l'évaluation des progrès et des réalisations. Ces constatations ont sensiblement enrichi le débat qui a été ensuite ouvert sur les objectifs de développement durable. Les commissions régionales des Nations Unies et leurs organes subsidiaires peuvent jouer un rôle important dans l'établissement d'une relation efficace entre les organismes nationaux et mondiaux qui sont chargés du suivi et de l'examen du programme avec la participation d'un large éventail de parties prenantes. Les plates-formes régionales multipartites, comme les forums régionaux sur le développement durable, peuvent être utiles pour l'identification des meilleurs moyens de mettre en œuvre le suivi et l'examen dans chacune des régions.

### **Renforcer les capacités nationales qui permettent de tirer parti de la révolution des données en vue d'appuyer la formulation de politiques et la prise de décisions fondées sur des données et des faits.**

Les commissions régionales ont appuyé l'harmonisation régionale des initiatives visant à développer la statistique et les capacités nationales, elles-mêmes tendant à améliorer la collecte, le traitement, la comparabilité, la diffusion et l'utilisation des données et des statistiques dans la formulation des politiques fondées sur des faits à l'échelle nationale, notamment en coopérant avec les conférences régionales sur la statistique (qu'elles aident en assurant leur secrétariat technique ou d'autres services) et en fournissant des activités de renforcement des capacités et d'aide technique aux offices nationaux de statistique. Ces initiatives sont essentielles pour aider les États membres à surmonter les difficultés posées par la révolution des données qui concernent le programme de développement pour l'après-2015. La fourniture de bonnes données de qualité – qu'elles

1 Voir Nations Unies, « L'avenir que nous voulons », résolution 66/288 de l'Assemblée générale, par. 97.

2 Voir Nations Unies, « Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud », résolution 64/2 de l'Assemblée générale, par. 10.



soient traditionnelles ou non traditionnelles – est essentielle à la fiabilité du cadre de suivi et d'examen des objectifs de développement durable et des plans et objectifs de développement nationaux correspondants. En tirant parti de l'expérience et des liens étroits qui existent à l'échelle nationale, les commissions régionales peuvent également contribuer à l'analyse et à l'identification des options efficaces et rentables pour l'introduction et l'adaptation des objectifs de développement durable dans les contextes nationaux et régionaux, ce qui permettra des échanges visant à recenser les indicateurs spécifiques aux régions et à faciliter la comparabilité des indicateurs nationaux parmi les pays. Elles peuvent également fournir des conseils et orientations de politique générale aux fins de l'élaboration des méthodes qui permettront l'intégration des différentes dimensions du développement durable dans les plans et programmes nationaux. *La Conférence Rio+20 a appelé les commissions régionales à rassembler et à compiler, avec l'aide des autres entités du système des Nations Unies, des données nationales sur les informations intégrées et fondées sur des faits qui concernent le développement durable dans le contexte des objectifs de développement durable.*<sup>3</sup>

**Promouvoir les partenariats multipartites et la cohérence politique.** Face au rôle de plus en plus important des organisations régionales et sous-régionales et des banques de développement dans la promotion du développement, les commissions régionales ont continué à coopérer étroitement avec elles, la plupart du temps dans le cadre d'accords officiels fondés sur des priorités et intérêts stratégiques partagés. De concert avec les États membres et conformément aux orientations fournies dans le document final de la Conférence Rio+20, la plupart des plates-formes des commissions régionales ont renforcé leur engagement avec la société civile et le secteur privé à l'échelle régionale, notamment dans le cadre des forums régionaux sur le développement durable récemment créés. Les commissions analysent les données d'expérience sur les partenariats public-privé et examinent les nouveaux moyens qui permettraient aux acteurs pertinents de tirer parti de l'innovation et des gains d'efficacité en vue de promouvoir le développement durable. Elles appuient et encouragent les réseaux de connaissances et les partenariats établis avec les universités, les groupes de réflexion et les organisations non gouvernementales en vue d'accroître l'impact des politiques à l'échelle nationale. Ces travaux sont essentiels pour améliorer la compréhension des efforts qui sont attendus en vue de mobiliser les moyens d'exécution du programme de développement pour l'après-2015, qu'ils soient financiers, technologiques, commerciaux ou autres.

**Coordonner le système des Nations Unies à l'échelle régionale.** Le renforcement de la cohérence politique du système des Nations Unies dans les différentes régions est une autre responsabilité confiée aux commissions régionales. Cette fonction est principalement assumée par les mécanismes de coordination régionale qui sont organisés de manière à favoriser les travaux et synergies interinstitutions. Conformément aux missions qui leur sont confiées par le Conseil économique et social dans la plupart des régions, ces organismes resserrent les liens entre les organismes du système des Nations Unies présents à l'échelle régionale, notamment entre les commissions régionales, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et les principaux partenaires extérieurs aux Nations Unies, afin d'identifier les principales priorités et d'aligner les appuis politiques du système des Nations Unies sur les priorités régionales et sous-régionales et les initiatives d'intégration et d'éviter toute activité redondante. Il est possible de renforcer davantage la coopération et les synergies existant parmi les composantes complémentaires de l'architecture de développement régionale des Nations Unies, et d'orienter ces efforts vers l'exploitation des capacités d'appui à la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable et l'amélioration de l'incidence du système des Nations Unies sur le développement des régions. *En résumé, au moment où le monde devient de plus en plus interdépendant, le régionalisme est apparu comme une stratégie efficace pour les pays souhaitant renforcer leurs capacités à surmonter les difficultés et les changements de paradigme dus au contexte mondial actuel. Le programme de développement pour l'après-2015 ne peut manquer d'accroître cette nécessité. Les commissions régionales des Nations Unies font partie intégrante du paysage institutionnel régional. Elles transmettent également les valeurs et normes mondiales des Nations Unies aux régions. Leurs atouts et leurs capacités sont reconnus et utilisés de longue date par les États membres et les autres parties prenantes et partenaires des régions et des sous-régions. Le programme de développement pour l'après-2015 offre une nouvelle occasion de renforcer et d'exploiter les contributions apportées par les commissions régionales dans ce domaine.*

3 Voir Nations Unies : « L'avenir que nous voulons », résolution de l'Assemblée générale 66/288, par. 100.

Bureau des commissions régionales à New York <a href="http://www.regionalcommissions.org">http://www.regionalcommissions.org</a>	⋮	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) <a href="http://www.eclac.org">http://www.eclac.org</a>
Commission économique pour l'Afrique (CEA) <a href="http://www.uneca.org">http://www.uneca.org</a>	⋮	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) <a href="http://www.unescap.org">http://www.unescap.org</a>
Commission économique pour l'Europe (CEE) <a href="http://www.unece.org">http://www.unece.org</a>	⋮	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) <a href="http://www.escwa.un.org">www.escwa.un.org</a>